

Conseil d'administration



Relevé de décisions du vote
électronique du 4 au 18
novembre 2024

1. Présents

MEMBRES AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE

NOMMÉS :

- **M. Godefroy Beauvallet** par le Président d'INRIA
- **M. Luc Saccavini** par le Président d'INRIA
- **Mme Isabelle Amaglio-Terisse** par le ministère en charge de l'industrie
- **Mme Mireille Campana** par le ministère en charge des communications électroniques
- **M. Boris Dintrans** nommé par le ministère en charge de la recherche

ELUS :

- **M. Sébastien Almiron** par le collège « bureaux d'enregistrement »
- **M. Eric Lantonnet** par le collège « bureaux d'enregistrement »
- **M. Souleymane Oumtanaga** par le collège international
- **M. Nicolas Pawlak** par le collège « utilisateurs »
- **M. Paul Perpère** par le collège « utilisateurs »

PARTICIPANT AVEC VOIX CONSULTATIVE

- **M. Pierre Bonis**, Directeur général, Afnic

AUTRES PARTICIPANTS

- **Mme Sophie Canac**, Responsable gouvernance associative, Afnic

2. Documents de travail

- Projet de résolution soumise à l'approbation du conseil d'administration

3. Ordre du jour

- Tarifs adhésion 2025

4. Relevé de décisions

La résolution a été adressée par courriel au conseil d'administration. L'ensemble des votes ont été reçus entre le 4 et le 18 novembre 2024.

Résolution : Tarifs adhésions 2025

Le conseil d'administration fixe le montant des cotisations annuelles pour l'année 2025 comme suit :

- Bureau d'enregistrement : 190 euros TTC
- Utilisateur Personne morale : 190 euros TTC
- Utilisateur Personne physique : 50 euros TTC
 - Tarif réduit pour les Utilisateurs Personne physique étudiant (sur présentation d'un justificatif) : 20 euros TTC
- Correspondant du Collège International : 50 euros HT

Fait à Montigny-le-Bretonneux, le 18 novembre 2024

Le président

L'administrateur

Le secrétaire de séance

Godefroy Beauvallet

Sophie Canac